

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 173  
de MM. Christoph Allenspach (PS) et Elias Moussa (PS), ainsi que de 15 cosignataires,  
demandant un Plan directeur du réaménagement des places, parcs et espaces récréatifs  
de la Ville de Fribourg**

En séance du 28 septembre 2015, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 173 de MM. C. Allenspach et E. Moussa, ainsi que de 15 cosignataires, lui demandant un Plan directeur du réaménagement des places, parcs et espaces récréatifs de la Ville de Fribourg.

### Réponse du Conseil communal

La Ville de Fribourg se caractérise par un cadre paysager de très grande qualité, qualifié par le relief et une grande diversité d'ambiances: la Sarine constitue le premier paysage marquant (fluvial), offrant des vues et lieux exceptionnels. Les reliefs des collines glacières modèlent le second, même si leur présence en ville est plus discrète. Cette grande structure naturelle est complétée par des microreliefs (affluents asséchés) et par des aménagements réalisés par l'homme (parcs urbains et terres agricoles). L'ensemble génère une charpente paysagère tout à fait spécifique à Fribourg. Le paysage se voit, mais il se vit aussi: il se parcourt, il s'expérimente, il se contemple... et ce à travers des places, des parcs, et des espaces récréatifs. La demande formulée dans le présent postulat est légitime: mettre en valeur les espaces paysagers de la ville de Fribourg. Cette mise en valeur doit s'effectuer de manière cohérente, sous l'angle d'une vision d'aménagement appliquée à l'ensemble du territoire communal.

Dans la lignée des stratégies nationales et cantonales, le Projet d'Agglomération et la révision du Plan d'aménagement local (PAL) ont mis en évidence la nécessité pour la Ville de Fribourg d'élaborer une stratégie paysagère dans le but de:

- valoriser le cadre de vie des habitants,
- préserver la biodiversité dans les milieux urbains,
- renforcer la qualité des espaces verts en ville,
- conserver les éléments constitutifs de la charpente paysagère,
- mettre en relation les différents espaces de respiration de la ville.

En 2015-2016, notamment dans le cadre de la révision du PAL, la Ville de Fribourg a approfondi la thématique du paysage par le biais d'une étude qui précise les éléments structurants du paysage fribourgeois, donne des recommandations d'aménagement et une priorité aux interventions. L'étude hiérarchise les éléments au sein d'un système d'entités distinctes:

- 1) les collines glaciaires à protéger;
- 2) la Sarine et les vallons, éléments identitaires et structurants à mettre en valeur;
- 3) la voie verte comme axe vertébral, élément unificateur et indispensable pour le bon fonctionnement de la ville;
- 4) la structure viaire<sup>1</sup> et spatiale comme réseau support de la nature en ville;
- 5) les espaces verts et publics (parcs) comme espaces existants ou projetés à mettre en valeur;
- 6) les quartiers verts comme identités paysagères distinctes.

Cette approche systémique du paysage permet les connexions biologiques, écologiques et *a fortiori* sociales. Les parcs, espaces verts et publics, sont un des éléments du système.

Le contenu de l'étude paysage menée dans le cadre du PAL représente un préalable à l'élaboration d'un Plan directeur ou stratégie du Paysage, document opérationnel de mise en œuvre.

En 2017, une étude sera conduite sur la base des travaux menés préalablement afin de définir la stratégie paysage de manière opérationnelle. Nommée "Fribourg Nature en ville", la stratégie paysage donnera la priorité au réaménagement des espaces publics paysagers (places, parcs, places de jeux) et en établira les modalités afin d'avoir une visibilité à moyen terme sur les investissements à effectuer. Il est attendu que "Fribourg Nature en ville" offre un cadre pour accueillir les initiatives citoyennes de potagers urbains qui se développent en ville, notamment en identifiant les espaces potentiels (parties de parcs urbains, espaces interstitiels, etc.).

Un montant de 200'000 francs est porté au budget 2017 en catégorie II pour cette étude; il sera suivi les années suivantes d'un montant annuel de 400'000 francs en catégorie III pour financer les réalisations planifiées par "Fribourg Nature en ville".

Un premier module (pour l'instant dénommé *fribourg (ou)vert*) testera prochainement une dizaine de places récréatives sous forme de prototypes paysagers et ludiques avec des aménagements provisoires et pérennes au Schoenberg. Ces prototypes seront à disposition des habitants et visiteurs en 2019.

Le postulat n°173 est ainsi liquidé.

---

<sup>1</sup> Adjectif qui se rapporte à tous les équipements de voirie qui sont destinés à un usage public et gérés par une collectivité. Sont viaires toutes les voies publiques